



## Décès dun père pas vu depuis 30ans une famille à éviter Comment faire pour pas se faire avoir.

Par **Romain39**, le 11/06/2024 à 18:52

Bonjour

Mon père vient de décédé. Je ne l'ai pas vu depuis 30 ans. Je suis son seul enfant

Son frère proche à géré les choses. Je n'ai pas confiance en cette personne.

Je ne sais pas quoi faire ou comment faire pour une éventuelle succession, je ne sais pas si testament.

Je demande à cet oncle de prendre rdv chez un notaire, ou je prend les devants. Ou si vous avez d'autres conseils.

Merci d'avance

Par **jodelariege**, le 11/06/2024 à 19:19

bonjour

vous etes l'héritier, vous prenez contact avec un notaire

on ne voit pas à quel titre votre oncle s'occuperait de la succession

Par **Rambotte**, le 11/06/2024 à 20:58

Bonjour.

Il pourrait mandater un notaire en tant que (le cas échéant) légataire testamentaire de son

défunt frère, en concurrence avec l'unique héritier.

Mais nul devoir que ce notaire soit aussi le vôtre. Vous êtes celui qui choisit le notaire qui sera en charge de la succession.

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2024** à **21:12**

Bienvenue sur LegaVox

En tant qu'heritier légal (réservataire) choisissez un notaire et prenez rdv .